

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2017
Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : MM Régis FORESTIER, Maire, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Régis BERTHIER, Arnaud BOSSON, Chantal LELEU, Eric MEYNET, Xavier BOSSUT, Gérard GUDEFIN, Nadine MONTFORT, Daniel MERCIER, Nathalie GONCALVES
Excusés : Delphine CAPRI, Sophie CURDY, Anne PISSARD-MAILLET, Christine BUCARLES

Absent : Arnaud MAGREZ

Annie JORAT a été élue secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal décide de revaloriser à compter du 1^{er} janvier 2017 les salaires horaires des agents communaux rémunérés à l'heure consécutivement à l'augmentation du SMIC.
- 2) Dans le cadre du transfert à la SPL La Ramaz des emprunts contractés par la Régie des Remontées Mécaniques auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne, il accepte que la Commune reste caution à hauteur de 50 % du capital restant dû de ces emprunts.
- 3) Il est favorable au versement d'une avance sur la subvention 2017 à l'Association « Les Petits Montagnards » (15 000 €) et à l'office du Tourisme Praz-de-Lys Sommand Tourisme (33 750 €).
- 4) Il décide de mettre en place une action sociale en faveur du personnel communal en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2017.
- 5) Il fixe à 1 000 € brut mensuel l'indemnité maximum du Président de la SPL La Ramaz et à 500 € brut mensuel celle du Vice-Président.
- 6) Il s'oppose au transfert à l'intercommunalité de la compétence relative au Plan Local d'Urbanisme.
- 7) Il modifie l'article 3 de la délibération du 08 décembre 2016 relative à la dissolution du Syndicat Intercommunal Taninges- Mieussy, ledit article concernant la reprise de l'actif et du passif.
- 8) Il approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre permettant d'intégrer la nouvelle compétence relative à la promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme.
- 9) Il retient la proposition de M'ARCHITECTE à SCIONZIER d'un montant de 3 060 € TTC, pour établir une étude préalable dans le cadre de l'accessibilité de la Mairie.
- 10) Il autorise M. le Maire à signer avec le Département une convention concernant la viabilité hivernale de la voie communale de Roche-Pallud.
- 11) Il accepte la cession gratuite à la Commune de l'accès desservant les propriétés de M. Didier CHARLET, M. Joseph RACAPE et Mme Sandra RACAPE ainsi que la cession par M. Didier CHARLET d'une bande de 2 mètres de largeur sur toute la longueur de la voie afin de porter celle-ci à 5 mètres.
- 12) Il est d'avis de vendre à l'entreprise Bois du Dauphiné le lot de bois résineux et feuillus au lieu-dit « La Glioude » pour le prix de 37 € le m³ sur pied.
- 13) Il décide d'acquérir pour un montant de 5 000 € 4 parcelles de bois appartenant au Diocèse d'Annecy et situées lieu-dit « Lapraz de la Pierre » et « les Vernes ».
- 14) Il alloue une subvention de 500 € pour financer la réalisation du mémorial témoignant des 50 ans de l'incendie de Mélan.

15) Il autorise M. le Maire à signer le bail de pêche avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Faucigny.

16) Il accepte la participation financière de 152,44 € demandée par la Commune de Marignier pour 2 élèves de Mieussy scolarisés durant l'année 2016/2017.

17) Il émet un avis favorable aux demandes de branchement d'eau présentées par :

- Mme ROGNARD Marion et M. NEDELLEC Pierre (Les Tonchets)
- M. ROLLAND Thomas (route de la Socrie)
- M. BESSON Alexis (55 route d'Ivoray)

Le Maire,
Régis FORESTIER

